

1. Dans les projets urbains, comment envisagez-vous de prendre en compte les terres agricoles aux abords de la ville, autrement qu'en termes de réserves foncières à urbaniser ?

1.1. Comment comptez-vous faire appliquer l'**objectif « zéro artificialisation »** porté par la région Bretagne et par la loi de transition écologique (Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, NOR : LOGL1918090J) ?

Il faut engager un bras de fer avec l'état (ministère, région, sous-préfet) pour que des investissements publics viennent mettre Brest au service du pays et de la nécessaire planification écologique, et mettre en place des outils pour s'assurer du bon impact écologique et climatique de nos actions.

Il faut agir en réseau avec des villes en transition ou qui sont dans la même démarche.

L'instruction du 29 juillet 2019 est bien trop faible – « la trajectoire qui consistera à rendre applicable l'objectif zéro artificialisation nette du territoire, dans les délais qui seront confirmés... » et trop lente « dans un premier temps infléchir la consommation, puis la stopper », et s'appuie sur un concept bancal : zéro artificialisation *nette*, grâce à des actions de *type compensatoire*. C'est avec quelques étangs dispersés que Vinci entendait compenser les 2900 hectares de Notre-Dame-des-Landes. Nous voulons stopper l'artificialisation *tout court* : il y a bien assez de surfaces délaissées à Brest dans les zones industrielles et militaires existantes.

1.2. Seriez-vous prêts à revenir sur les **zonages d'urbanisations**, dont la plupart matérialisent plutôt des héritages anciens que des projets destinés à répondre aux enjeux contemporains de l'environnement, de l'agriculture et de la ville (tels que la pérennisation des activités agricoles et le développement de l'agriculture urbaine) ?

Nous mettrons fin à l'étalement urbain et l'artificialisation des terres : Traon Bihan, Restic, mais aussi les nombreuses Zac et lotissements de la métropole.

Nous désartificialiserons les terres quand c'est possible (désimperméabiliser et réenherber). Là où ce processus n'est pas possible, nous nous adapterons aux lieux et envisagerons des projets en accord avec les acteurs concernés.

Nous refuserons tout agrandissement des zones commerciales périphériques.

Les terres agricoles qui ont été déclassées en terrains constructibles, mais pas encore détruites par la viabilisation, seront rendues à leur statut initial.

1.3. Que pensez-vous de **hiérarchiser les exigences** au lieu des objectifs ? i.e. sanctuariser les espaces naturels et les terres agricoles en tant que bien commun des habitants de la métropole brestoise ; ou bien reconquérir la qualité des espaces agricoles : protection, voire reconstruction selon des exigences hautes en qualité des éléments importants (talus, haies, bosquets, arbres isolés, bocages...), mais aussi reconquête avec des zonages et règlements ad hoc.

Nous sanctuariserons les zones humides, et nous mettrons un terme à la politique actuelle d'abattage massif et chaotique des arbres. Au contraire nous favoriserons la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers et diversifierons les espèces plantées pour favoriser la biodiversité. Les habitants seront impliqués dans l'évolution du paysage urbain.

Nous favoriserons l'installation de petites fermes en agriculture bio, qui participeront au processus de la reconstruction des talus et bosquets. Les terrains proches des habitations (150m) seront préservés des pesticides, ce qui créera une synergie avec ces installations.

2-Comment répondez-vous aux enjeux de précarisation de l'activité agricole, notamment liés au manque de perspectives liée à son insécurité foncière et économique ?

1.3. Allez-vous assumer votre responsabilité en utilisant les divers **outils de planification agricole** : PEANP-ex PAEN, ZPA, préemption avec la SAFER pour l'installation de jeunes et d'agriculteurs porteurs de projets novateurs (ex : micro_fermes, maraîchage urbain...) en agrobiologie ; travail avec les acteurs : Chambres d'agriculture, SAFER, EPF, propriétaires fonciers, DDTM ; soutien aux statuts fonciers alternatifs (SCI, GFA, régie agricole municipale...) afin de protéger les terres agricoles ; création de réserves foncières pour l'installation d'agriculteurs bio et de l'animation d'un projet alimentaire territorial (PAT) pouvant être labellisé par le Ministère de l'Agriculture?

Nous allons favoriser la mise en place de Zones Agricoles Protégées, sanctuariser les terres arables. Nous allons également mettre en place un plan d'investissement afin de devenir propriétaires de terres à proximité des lieux de captage de l'eau de Brest sur le territoire de la métropole et proposer des baux en Agriculture Biologique. Notre but est de reconstituer une ceinture maraîchère autour de la métropole pour contribuer à son autonomie alimentaire.

Les futures fermes municipales et fermes urbaines incluront des objectifs de formation et de soutien à l'emploi (par exemple en étant propriétaire de moutons en éco pâturage).

La demande de la restauration collective publique en produit bio et local aura un impact sur la pérennisation et l'installation de producteurs locaux, tout projet en phase avec cette démarche sera bien sûr soutenu.

Nous utiliserons tous les moyens mise en place par l'État pour favoriser les installations en Agriculture Biologique, et prévoyons de les compléter par des aides de la municipalité et la Métropole selon les éventuelles carences des dispositifs nationaux.

Nous comptons avoir une collaboration active avec tous les partenaires agricoles, et mettrons toute notre énergie à emmener ces derniers dans notre dynamique d'autonomie alimentaire.

2.2. Comptez-vous valoriser **l'argent public immobilisé dans les réserves foncières**, et actuellement non exploités, par des loyers significatifs (restitution des terres à des agriculteurs désireux de s'installer) ?

Les réserves foncières de la métropole seront bien sûr utilisées en priorité pour la création de la ceinture maraîchère en privilégiant l'installation des petites structures.

2. Quelles mesures vous engagez-vous à mettre en place vis-à-vis des propriétaires de friches industrielles et commerciales pour en promouvoir la réhabilitation ou la réaffectation ?

Nous utiliserons la possibilité donnée par la loi d'augmenter la taxe foncière des locaux inoccupés, pour inciter les propriétaires à baisser les coûts des baux commerciaux, pour favoriser l'installation de petits commerces plutôt que l'étalement des hypermarchés.

Les friches industrielles, si elles le permettent, doivent être réhabilitées. Sinon, il faut les déconstruire pour libérer du foncier, en orientant correctement son usage.

3.1. Comptez-vous réhabiliter les **friches industrielles du port de commerce** de Brest, avec leur usage notamment en zones logistiques pour du fret ferroviaire, plutôt que de poursuivre la destruction des terres agricoles pour un usage similaire en périphérie ?

Il faut impulser des choix politiques municipaux ambitieux afin de redynamiser le port avec le développement des énergies marines renouvelables, d'une plateforme multimodale opérationnelle, des projets de construction et de déconstruction de navire, des aménagements permettant à ceux-ci d'y être accueilli dans le plus grand respect de l'environnement.

Brest à l'avantage d'être le seul port de France à disposer de foncier portuaire d'importance, vierge et exploitable pour créer de nouvelles activités. portuaire afin d'y accueillir de nouvelle activité industrielle lié aux énergie marine renouvelable, la déconstruction navale, ou à l'accroissement du développement de la plateforme multimodale.

La gare marchande du port doit être remise en activité afin de mettre sur le rail un maximum de marchandises sortant et entrant dans Brest à destination du marché national en priorité.

3.2. Que prévoyez-vous pour la récupération, à ce jour prévue à trop long terme, d'**espaces militaires** à déclasser ?

Nous agirons auprès du préfet maritime pour récupérer les espaces sous-utilisés par la marine. Cela permettrait par exemple l'installation des moulins hydrauliques sur la Penfeld, pour produire de l'énergie, ainsi que l'installation d'industries liées aux énergies marines renouvelables ou à la déconstruction navale en fin de Penfeld, sous la fac de sciences.

L'ouverture de la Penfeld sera également l'occasion de créer des parcours historiques qui reviendront sur l'histoire ouvrière, industrielle et militaire de notre ville.

Nous mettrons également en place des trames vertes et bleues au sein de la ville tout en anticipant l'intégration progressive de la Penfeld à la ville.

3.3. Comptez-vous poursuivre l'**étalement urbain**, source de destruction de terres agricoles, au détriment d'une politique volontariste de densification des quartiers existants par exploitation méthodique des terrains offrant des possibilités de construction soutenables avec comblement des dents creuses par rénovation du bâti ancien, rachat du bâti existant auprès de propriétaires inertes, mais aussi végétalisation, dé-imperméabilisation, respirations, recréation de milieux "naturels" et de biodiversité, de jardins partagés, de jardins tout court... ?

Nous privilégierons les constructions vers le haut plutôt que l'étalement tout en restant dans une notion de bien-être. La végétalisation des façades ou/et des toits seront des pistes que nous explorerons avec intérêt.

Il faut en finir avec le bétonnage anti-écologique, stopper l'agrandissement des zones commerciales périphériques, et dépolluer les zones souillées par les activités précédentes – en appliquant le principe du pollueur-payeur.

Nous créerons des parcs paysagers et arborés, au moins un par quartier, en développant les jardins partagés, des vergers ou des espaces végétalisés.

Nous développerons des passages en stabilisé, limitant l'imperméabilisation des sols.

4. Associez-vous les citoyens non directement concernés par l'activité agricole mais concernés par l'avenir de leur territoire à ces réflexions ? Comment ?

Le pouvoir citoyen est un axe central de notre programme. Il doit se décliner par une réorganisation générale des prises de décision collectives, en particulier sur les décisions d'investissement, donc des rôles affectés au foncier. Un forum citoyen numérique communal et métropolitain accueillera des débats, des consultations et des co-élaborations de textes ou de projets, visant à mettre en œuvre la règle verte sur le territoire.

Nous incluons les habitants dans l'évolution du paysage urbain, par des concertations avec les espaces verts. La sensibilisation des scolaires se fera par la création de jardin, vergers, potagers, voire poulaillers scolaires, avec les enseignants volontaires ou par un partenariat avec une structure d'éducation populaire. Les espaces naturels urbains et péri-urbains seront aussi pensés pour la sensibilisation des adultes, par exemple en vallée du Restic.